

RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION 2015

L'évolution de Copré continue, avec une progression du bilan de 22%, pour atteindre CHF 1.3 milliards au 31.12.2015. Nous avons accueilli 114 nouveaux employeurs affiliés (+12% net) et plus de 1'000 nouveaux assurés (+14%). L'âge moyen reste stable à 38.8 ans, donc favorable, et la structure d'âge demeure atypique avec un surnombre de jeunes femmes. Nous sommes de plus en plus souvent sollicités pour reprendre des effectifs de rentiers non rattachés à un employeur et, par mesure de sécurité, nous entrons en matière uniquement sur la base d'un taux technique prudent.

Il y a plusieurs années, votre Conseil avait réfléchi sur l'orientation que devait prendre notre Fondation à savoir rester une petite Fondation ou croître pour atteindre une taille plus importante. Votre conseil a choisi la deuxième solution: se développer, de façon à mieux maîtriser nos coûts et nos risques. Nous avons alloué les ressources nécessaires à ce développement. Relevons notamment, l'excellent travail fourni par l'équipe commerciale d'Hpr, afin d'atteindre notre taille d'aujourd'hui. Les réflexions entamées depuis plusieurs années ont abouti à la décision d'internaliser notre gestion administrative et technique pour créer notre propre structure. Cette solution est envisagée de longue date et, ayant atteint le premier milliard sous gestion à fin 2014, votre Conseil a jugé que le moment était venu. Nous tenons à souligner que cette décision n'est pas née d'un quelconque mécontentement de notre collaboration avec Hpr, avec qui nous travaillons avec succès et plaisir depuis plus de 12 ans, mais bien d'une nécessité de prendre notre destin en main et d'assumer pleinement la fondation devenue suffisamment importante pour acquérir sa totale indépendance. C'est un projet d'une envergure considérable, et nous avons engagé un chef de projet, Monsieur René Märki, qui est rentré en fonction le 18 avril dernier. La mise en place de l'internalisation durera encore de nombreux mois le transfert étant prévu pour début 2018. Le but recherché est l'indépendance, la maîtrise des risques et des coûts en maintenant une Fondation efficace, résolument tournée vers l'avenir et capable de s'adapter rapidement à un environnement de plus en plus changeant. L'objectif à terme sera également d'avoir des interfaces encore plus performantes, pouvant vous soulager d'une partie importante du travail de saisie sur le modèle du « one-stop-shop », souhaité par beaucoup depuis longtemps.

Notre collaboration avec Hpr / Swiss Risk & Care pour la partie commerciale a été déterminante pour notre croissance et n'a fait que s'intensifier tout au long de 2015 avec des résultats très réjouissants que nous souhaitons voir perdurer pour les années à venir.

Comme vous pouvez le constater, l'année 2015 a amené votre Conseil à prendre des décisions importantes et notre Commission de placement s'est réunie à de nombreuses occasions pour piloter les placements. Les investissements « sûrs et rentables » deviennent de plus en plus difficiles à trouver. Les taux d'intérêts durablement bas (taux d'intérêts négatifs) nous forcent à rechercher des actifs autres que les obligations dans le Private Equity, le Trade Finance ainsi que dans l'immobilier étranger, et ce, afin de trouver des rendements au-dessus de la moyenne sans trop de volatilité. Vous trouverez plus de détails sur ces questions dans le rapport de la Commission de placement.

La performance annuelle sur l'ensemble des placements de 2.4% a permis l'attribution d'un taux d'intérêt de 2.25% sur la totalité des avoirs de vieillesse (le taux d'intérêt minimum LPP était de 1.75%), tout en bouclant l'exercice avec un degré de couverture de 105%, calculé avec un taux technique de 2.5%.

Un autre sujet a préoccupé votre Conseil: le taux de conversion. Ce point ne vous aura certainement pas échappé, concernant entre autre, le projet de révision de l'AVS et de la LPP (Réforme de la Prévoyance vieillesse 2020) porté par le Conseiller fédéral Alain Berset. Cette réforme prévoit un abaissement du taux de conversion de 6.8% à 6.0% en 4 ans, l'allongement de l'espérance de vie conjugué à la baisse constante des rendements obligeant toute l'industrie à se pencher sur la question.

Copré a historiquement maintenu un taux de conversion relativement élevé. Avec un rapport démographique favorable et des performances supérieures, c'était une prestation que Copré pouvait raisonnablement se permettre. Cette situation devient de plus en plus onéreuse à maintenir. Dans les états financiers 2015, vous pouvez constater que 4 millions ont dû être attribués à la «provision pour taux de conversion non-actuariel», soit le tiers du montant consacré au taux d'intérêt distribué. Ce montant deviendra chaque année de plus en plus élevé. Votre Conseil a donc dû prendre la douloureuse mais responsable décision d'abaisser le taux de conversion (sans splitting) de 6.8% à 6.5%, échelonné de 2018 à 2020, ce qui ne sera probablement qu'un début avant de connaître la conclusion du projet de réforme susmentionné.

Fiers du succès de notre Fondation, nous sommes cependant plus que jamais investis dans notre rôle de contrôle, et, visionnaires, sommes pleinement conscients des défis qui nous attendent ces prochaines années.

Pour le Conseil de Fondation

Christina Rancic
Présidente

